

APPEL À PARTENARIAT

Collectivités en régions
Auvergne-Rhône-Alpes et
Bourgogne-Franche-Comté

SEPTEMBRE 2023



EXPERTISONS LE **STATIONNEMENT** POUR MIEUX L'ORGANISER
DANS LE CADRE DE **POLITIQUES DE MOBILITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DURABLES**

Le stationnement est souvent pour une collectivité un sujet sensible pour la population et les acteurs locaux, et dont il est difficile d'objectiver la nature et l'origine des problèmes rencontrés. Pour une commune, il s'agit pourtant d'une dimension essentielle de sa politique d'aménagement de l'espace public et d'un levier puissant pour agir sur les pratiques de mobilité des habitants et usagers de son territoire. **Ce partenariat s'adresse aux communes qui ont une problématique de stationnement sur un secteur à enjeux de leur territoire, qu'elles souhaitent traiter dans le cadre d'une politique de mobilité multimodale et durable, et d'aménagement d'un espace public apaisé et qualitatif.**

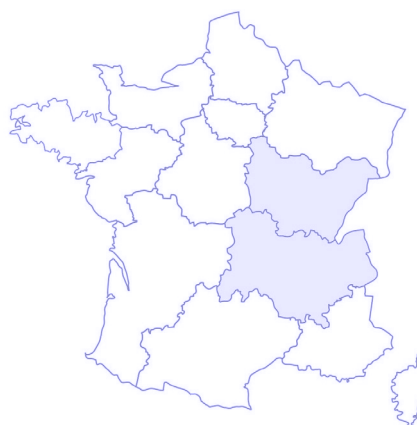
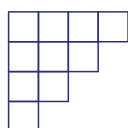
Le Cerema Centre-Est souhaite **mobiliser trois à cinq collectivités volontaires pour expérimenter, sur ces secteurs, une méthode légère et protéiforme de diagnostic** de l'offre de stationnement, de son fonctionnement et de ses usages, afin d'identifier des marges de manœuvre et de définir des pistes d'amélioration en réponse à la problématique rencontrée.

UN PROJET PARTENARIAL

Le Cerema Centre-Est se mobilise à vos côtés pour mieux comprendre et traiter les problèmes de stationnement que vous avez identifiés.

Le partenariat proposé consiste à **organiser sur un temps court une expertise partagée fondée sur la combinaison d'enquêtes quantitatives légères et de recueils de données plus qualitatifs en matière de fonctionnement du stationnement sur le terrain d'étude retenu**. Il sera l'occasion :

- Pour le Cerema, de concevoir et d'expérimenter une méthode originale de diagnostic permettant de mieux appréhender une problématique de stationnement pour orienter l'action, puis de formaliser les éléments de méthode correspondants pour les mettre à disposition de l'ensemble des collectivités locales ;
- Pour la commune, de disposer de pistes de solutions en réponse aux problèmes de stationnement rencontrés et de pouvoir fonder ses décisions d'intervention en matière de stationnement, de mobilité et d'aménagement d'espaces publics sur des éléments de diagnostic consolidés.



PARTENAIRES RECHERCHÉS

Vous êtes une commune située en région Auvergne Rhône-Alpes ou en région Bourgogne-Franche-Comté. Vous avez un projet ou souhaitez faire évoluer l'organisation et les usages du stationnement sur un secteur spécifique afin de promouvoir une mobilité plus durable et réduire la place prise par le stationnement automobile pour améliorer la qualité de l'espace public. Mais vous connaissez mal la façon dont fonctionne le stationnement sur ce site, les pratiques qui y sont liées et la façon dont les usagers pourraient s'adapter à de nouvelles conditions. Et vous vous interrogez sur les marges de manœuvre dont vous disposez et sur les actions que vous devez mener.

Ce partenariat s'adresse en priorité à des communes comptant moins de 50 000 habitants, pour lesquelles la connaissance du fonctionnement du stationnement sur leur territoire est généralement moins développée.

Les collectivités candidates devront, d'ici le 17 novembre 2023, transmettre à l'adresse aap-stationnementVM@cerema.fr une note présentant de manière synthétique les éléments suivants :

- Leur territoire, leur politique actuelle de stationnement et de mobilité ;
- La problématique de stationnement à laquelle l'expertise devra apporter des éléments de réponse, ainsi que le secteur concerné ;
- Leurs projets urbains et la façon dont elles souhaitent faire évoluer leur politique de mobilité, d'aménagement et de stationnement ;
- Les ressources et les moyens en personnel que la collectivité est susceptible de mobiliser dans le cadre du partenariat, les élus qui s'investiront dans la démarche en participant aux ateliers et aux séminaires ;
- Le nom et les coordonnées d'un correspondant technique au sein de la collectivité.



LA CONTRIBUTION DU CEREMA

Le Cerema Centre-Est assurera les missions suivantes :

- Le pilotage global du partenariat ;
- L'organisation et l'animation de séminaires collectifs avec l'ensemble des collectivités sélectionnées dans le cadre de cet appel à partenariat, en début de partenariat pour partager les problématiques de stationnement rencontrées, et en fin de partenariat pour restituer et partager les enseignements de cette coopération ;
- Le pilotage de la démarche spécifique à chaque collectivité partenaire, et la conduite des éléments de missions suivants : pré-diagnostic s'appuyant sur l'analyse de données existantes, participation à un atelier avec les techniciens et les élus de la collectivité partenaire pour présenter le pré-diagnostic ainsi que les enjeux et leviers d'une politique de stationnement, organisation du diagnostic de terrain mêlant approches quantitatives et qualitatives, proposition de pistes d'actions en réponse à la problématique posée, participation à un atelier de restitution du diagnostic et des pistes d'actions aux acteurs locaux ;
- La mobilisation et l'encadrement d'une équipe multidisciplinaire, permettant l'analyse du fonctionnement du stationnement mais aussi des problématiques de mobilité multimodale et d'aménagement d'espaces publics qui sont liées ;
- La diffusion des enseignements de cet appel à partenariat.

LA CONTRIBUTION ATTENDUE DES COLLECTIVITÉS PARTENAIRES

Les communes partenaires contribuent au projet par :

- La transmission au Cerema des informations, études et données existantes sur l'offre de stationnement, la politique mise en place, son fonctionnement et les projets envisagés ;
- La participation au diagnostic de terrain et à l'analyse des résultats par la mobilisation, aux côtés de l'équipe-projet Cerema, d'un ou deux collaborateurs ;
- L'organisation d'un atelier de présentation du pré-diagnostic et de sensibilisation, et d'un atelier de restitution avec les acteurs concernés ;
- La participation aux séminaires d'échanges collectifs avec les autres collectivités sélectionnées dans le cadre du présent appel à partenariat.



CALENDRIER

SEPTEMBRE 2023

Diffusion de l'appel à partenaires



JUIN 2024

Séminaire de restitution

SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE ■ JANVIER FEVRIER MARS AVRIL MAI JUIN

2023

2024

D'ICI LE 17 NOVEMBRE 2023

Date limite de candidature

NOVEMBRE 2023 À MAI 2024

Travail partenarial avec chaque territoire



MODALITÉS FINANCIÈRES



Le programme fera l'objet d'un cofinancement entre le Cerema et les collectivités partenaires.

Chaque collectivité partenaire sera amenée à contribuer au partenariat à hauteur de 10 000 à 15 000 euros HT.

CONTACTS CEREMA

Pour davantage d'information et pour candidater, vous pouvez nous contacter :

aap-stationnementVM@cerema.fr

N'hésitez pas à accompagner votre candidature d'une présentation rapide de votre pôle d'échanges et des questions/enjeux auxquels vous devez faire face aujourd'hui